



Département de la Topographie  
et de la Documentation Foncière

Affaire suivie par Christine BOURGUIGNON  
CB/Déclassés/enquête publique/  
Clichy Batignolles/Notice explicative.doc

Paris, le **19 SEP. 2017**

## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **Présentation générale :**

L'opération d'aménagement « Clichy Batignolles » se situe au nord du quartier des Batignolles et à l'ouest du quartier des Épinettes à Paris 17<sup>ème</sup>. Son périmètre est délimité par le boulevard périphérique à la Porte de Clichy en limite de la ville de Clichy (Hauts de Seine), la rue Saint-Just, le boulevard Bessières, l'avenue de Clichy, la rue Cardinet et le faisceau des voies ferrées de la Gare Saint Lazare. Il s'inscrit dans un triangle reliant le quartier central des affaires parisien, La Défense et La Plaine Saint-Denis. Situé à l'Ouest de Paris, dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, cet espace offre un potentiel d'évolution et d'aménagements de première importance pour Paris et participe à la dynamique métropolitaine à l'œuvre du Grand Paris, de part et d'autre du boulevard périphérique.

L'ambition de la Ville de Paris est de réaliser sur ce secteur une portion de ville résolument contemporaine, mixte, ouverte et agréable à vivre avec une architecture durable et élégante et qui s'inscrit dans une démarche de développement durable exigeante.

Le programme est réparti en différentes phases comprenant chacune l'aménagement de différents lots situés au Nord, à l'Est ou à l'Ouest du périmètre de cette opération d'aménagement. Parmi ceux-ci, le lot N1 s'est vu attribuer un programme mixte de logements. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » 23 sites propriétés de la Ville de Paris ou de ses partenaires ont été proposés à la vente ou à la location en vue de la réalisation de projets urbains innovants. Cet appel à projets s'adressait à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'immobilier et à tous les acteurs du développement urbain au sens large. Parmi ces sites figure, dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, le lot N2, dont l'aménagement participera à la transformation de ce quartier à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard périphérique, à proximité immédiate du nouveau Tribunal de Grande Instance de Paris.

### **Contexte de l'opération d'aménagement en cours :**

L'emprise située 2 à 4 avenue de la Porte de Clichy (lot N 1) est destinée à accueillir des logements mixtes, une résidence étudiante, un centre d'hébergement, de réinsertion sociale et une maison de santé. Cet ensemble viendra requalifier les espaces publics face au futur palais de justice de Paris, à proximité du tramway T3 et des stations de l'actuelle ligne 13 du métro et de la ligne 14 dont il accueillera l'accès principal de la station Porte de Clichy. Des évolutions ultérieures de ce projet pourront être envisagées en fonction des éléments techniques rencontrés pour la réalisation de cette station.

Un autre bâtiment, projet lauréat de l'appel à projets urbains innovants sera édifié sur l'emprise située 6 à 10 avenue de la Porte de Clichy, (lot N 2), face au Tribunal de grande Instance de Paris. Le Stream Building devrait proposer une offre hôtelière et de restauration, une gamme de commerces et comprendre un dispositif évènementiel (terrasse, restaurant panoramique et salle de sport réversibles).

La requalification de l'avenue de la porte de Clichy, partie intégrante du secteur d'aménagement Clichy Batignolles, permet la libération du foncier nécessaire à la réalisation de ces deux lots, N1 et N2.

### **Objet de la présente enquête publique :**

Ainsi, les deux projets doivent s'implanter sur des emprises qui relèvent aujourd'hui du domaine public routier de la Ville de Paris et pour lesquelles il convient de mettre en œuvre une procédure de déclassement du domaine public routier communal. Ce déclassement modifiera l'alignement défini sur l'avenue de la Porte de Clichy côté pair. Le nouvel alignement est représenté sous trait rouge au plan soumis à l'enquête.

La présente enquête publique a ainsi pour objet d'informer le public sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de deux volumes en sursol d'altimétrie variable selon les zones situés 2-4 avenue de la Porte de Clichy (lot N1) et 6 à 10 avenue de la Porte de Clichy, (lot N2), d'une superficie respective de 2 604,40 m<sup>2</sup> et 2 216,80 m<sup>2</sup> environ (volumes repérés sous différentes teintes selon l'altimétrie sur le plan parcellaire soumis à l'enquête(\*). Ces volumes, une fois déclassés, feront l'objet d'une cession à la société publique locale d'aménagement (SPLA) « Paris Batignolles Aménagement », à l'exception des volumes correspondants aux tunnels de la ligne 13 et 14 du métro, restant dans le domaine public routier.

Deux emprises de plein sol référencées C et D, d'une superficie de 24,80 m<sup>2</sup> chacune, représentées sous teinte jaune sur le plan soumis à l'enquête, feront également l'objet d'un déclassement. L'emprise référencée « C » une fois déclassée, sera intégrée au centre sportif Léon Biancotto, affectée aux missions de la jeunesse et des sports et confiée pour sa gestion à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris. L'emprise référencée « D » est destinée à être rattachée au Lycée Honoré de Balzac après déclassement.

La présente enquête publique se déroule conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, et l'article L.134-1 du code des relations entre le public et l'administration.

L'ensemble des travaux préalables de déséquipement et équipements routiers nécessaires à cette phase est à la charge de Paris Batignolles Aménagement. Les travaux de déséquipement des installations de la gare provisoire de bus restent à réaliser.

Tel est le but de la présente enquête publique.

(\*) : Plan établi en juin 2017 par le DTDF